

## RÈGLEMENT CONCOURS PHOTOS

- Il est organisé un concours photos ouvert aux adhérents **Elan**.
- Les **photos** devront être **prises exclusivement à l'occasion des randonnées** (ce qui exclut les reconnaissances, les photos des randonnées passées, ou prises dans d'autres circonstances).
- Seuls les **téléphones portables seront autorisés**.
- Les **photos jugées aptes à concourir par les adhérents concurrents seront adressées au gestionnaire du site à l'adresse suivante :**

daniel-collet@orange.fr (de préférence)  
ou par SMS en pièce jointe au 06 43 00 27 61.

- Il sera créé un espace particulier sur le site où elles seront stockées de manière anonyme, uniquement identifiées par un numéro séquentiel. Le gestionnaire sera donc le seul à connaître l'identité des photographes, ce qui l'exclut de fait de la procédure de vote.
- Les adhérents auront tout loisir de les examiner au fur et à mesure de leur dépôt, sachant que la **date limite d'envoi** sera fixée à 15 jours avant l'Assemblée Générale (soit le **10 juin 2020 à minuit**).
- La **désignation des meilleures photos aura lieu lors de l'Assemblée Générale (24 juin 2020)**. Une projection en boucle permettra aux adhérents de faire leur choix. Il conviendra de désigner les 3 meilleures photos en leur attribuant des points en fonction de leur classement :

1 <sup>ère</sup>	30 points
2 <sup>ème</sup>	20 points
3 <sup>ème</sup>	10 points

Un **formulaire de vote sera accessible en téléchargement sur le site à la clôture du dépôt** des photos, où bien sûr, disponible au moment de l'Assemblée Générale. Ce formulaire sera nominatif.

- **Les 3 premiers recevront un lot en récompense de leur mérite.**